

## Communiqué de presse

L'entreprise Delmonico Dorel exerce depuis 40 ans une activité d'extraction de matériaux sur le site de la carrière des Gottes sur les communes de Saint-Julien Molin Molette et de Colombier.

L'autorisation de prolongation de l'exploitation de la carrière des Gottes à Saint-Julien Molin Molette / Colombier, accordée en en janvier 2020 par la préfecture de la Loire, a fait l'objet d'un recours par différents opposants à la carrière.

Le jugement rendu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 par le Tribunal Administratif de Lyon, saisi dans le cadre de ce recours, annule l'arrêté préfectoral de janvier 2020.

Compte tenu du fait que :

- La carrière emploie 24 personnes et génère une centaine d'emplois indirects,
- L'activité est indispensable à la réalisation des projets locaux, en raison de la qualité remarquable des roches extraites dans la carrière des Gottes ;
- Les matériaux issus de carrière sont utilisés dans la région, pour des projets d'aménagement et de développement portés par les collectivités locales et les particuliers,

l'entreprise souhaite pouvoir poursuivre l'activité et faire appel de cette décision.

En cohérence avec les positions qu'elle a toujours adoptées, l'entreprise continuera, comme elle a pu le faire avec la municipalité de Colombier, à rechercher des solutions afin :

- d'éviter la traversée du village de Saint-Julien Molin Molette par les camions, en définissant, en concertation avec la municipalité et les habitants, un projet de déviation,
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le village,
- de réduire les effets de la carrière sur la faune et la flore.

Respectueuse de la loi, l'entreprise Delmonico Dorel a attendu le jugement du Tribunal Administratif pour s'exprimer sur la situation et ses perspectives vis-à-vis de la carrière des Gottes à Saint-Julien Molin Molette / Colombier.

Le jugement ayant été rendu, M. Dominique Dorel, PDG du groupe familial, et M. Joachim Boitard, Directeur de la filiale Delmonico Dorel Carrières sont à disposition des journalistes pour toute précision utile ou interview :

[dominique.dorel@deldo.net](mailto:dominique.dorel@deldo.net) 04 75 03 11 00

[joachim.boitard@deldo.net](mailto:joachim.boitard@deldo.net) 04 75 03 11 00

Dans un souci de transparence, l'entreprise met à disposition des journalistes et du public une base d'informations sur ses activités et ses engagements en matière de transition écologique et énergétique (*voir lien web dans le dossier de presse*)

## Dossier de presse

### 1/ L'entreprise Delmonico Dorel

#### Un groupe familial, ancré en région Auvergne Rhône-Alpes

L'histoire commence le 7 mai 1899, avec l'ouverture, par l'arrière-arrière-grand-père de l'actuel président du groupe, d'une première carrière de sable et de graviers à Andancette pour répondre aux besoins du chantier de construction de la voie ferrée entre Peyraud et Annonay, en Ardèche.

Depuis lors, 6 générations se sont succédé pour développer l'entreprise autour des grands chantiers du territoire régional, tels que les barrages sur le Rhône, les voies ferrées, les autoroutes A7, A72, A49, A39, les routes départementales...

En 2022, le groupe familial Delmonico Dorel emploie près de 350 collaborateurs, répartis sur plus de 25 sites dans le Rhône, la Loire, l'Isère, la Haute-Loire, la Drôme et l'Ardèche.

L'activité principale d'extraction, de transformation et de fabrication de matériaux permet d'approvisionner les besoins locaux dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, à partir de plusieurs sites de production de granulats dont un site de roche dure et un site de minéraux industriels et de 4 plateformes de recyclage de matériaux.

En complément, le groupe a développé :

- Des activités de logistique, avec une société de transport fluvial, une société de transport routier et 3 plateformes multimodales ;
- Des activités de négoce de matériaux sous l'enseigne Gedimat avec 9 points de vente ;
- Des activités de collecte, tri et valorisation des déchets d'activité économique, à travers la société Valorsol Environnement ;
- Des activités de béton prêt à l'emploi et préfabriqué avec 4 unités de production.

#### Un groupe respectueux de la réglementation

L'ensemble des activités du Groupe, sur l'intégralité de ses sites, est réalisé dans le respect de la réglementation. Depuis 120 ans, Delmonico Dorel exerce ses différents métiers le mieux possible dans le respect non seulement de la réglementation mais aussi des personnes qui travaillent ou vivent à proximité des sites du Groupe.

L'utilisation des meilleures techniques disponibles permet à l'entreprise de s'adapter aussi rapidement que possible aux évolutions constantes du contexte réglementaire.

En particulier, les carrières, considérées comme des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations. Celles-ci, délivrées pour une durée maximale de 30 ans, définissent les conditions d'exploitation et le tonnage d'extraction autorisé. Lorsqu'une autorisation arrive à échéance, l'entreprise doit constituer un nouveau dossier de demande d'autorisation préfectorale, composé des plans réglementaires, de la présentation du site, des activités et procédés utilisés, d'une étude d'impact et d'une notice hygiène et sécurité, afin de poursuivre son activité.

Le Schéma Régional des Carrières, élaboré par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, privilégie le renouvellement d'autorisations pour des carrières existantes plutôt que des autorisations d'exploitation de nouvelles carrières.

## Un groupe engagé dans la transition écologique et énergétique

A travers son projet « ambition 4D » (Delmonico Dorel Développement Durable), le groupe a mis l'éco-responsabilité au cœur de son développement.

Cet engagement se traduit au quotidien par des actions en faveur des changements de comportement des équipes, de la transition énergétique, de la réduction et valorisation des déchets et de la préservation de la biodiversité.

### L'évolution des comportements des collaborateurs de l'entreprise

- L'entreprise a acquis des vélos électriques pour que ses collaborateurs puissent se déplacer d'une plate-forme à l'autre sans utiliser d'engins motorisés ;
- L'entreprise participe au challenge régional de mobilité Auvergne Rhône-Alpes pour les déplacements domicile-travail depuis 4 ans et a été primée en 2020 pour saluer la progression et l'investissement des équipes.
- L'entreprise a mis en place le forfait mobilités durables pour inciter ses collaborateurs à utiliser les modes de transport actifs. En 2021, ce sont 8 500 km qui ont été effectués en vélo pour les trajets domicile-travail
- L'entreprise a équipé ses plus importants sites de bornes électriques pour que ses collaborateurs puissent recharger leur véhicule sur leur lieu de travail. Début 2022, 11 bornes alimentent les véhicules électriques.
- L'entreprise est partenaire de l'association **Les ailes de mon cœur**, qui soutient des enfants malades et/ou handicapés de la région, en collectant et revendant différents types de bouchons. En fin d'année, 30 bacs à bouchons avaient permis de collecter 2m<sup>3</sup> de bouchons dont les bénéficiaires ont contribué au soutien de deux enfants et au financement de cours de handi-sport en Drome Ardèche, cours de musique et cours de danse.
- Le 17 septembre 2021, le groupe a participé pour la première fois au World Clean Up Day, à l'occasion duquel les collaborateurs ont nettoyé les abords leur lieu de travail.

### Les actions en faveur de la transition énergétique et écologique

- Depuis plus de 30 ans, l'entreprise a fait le choix de la voie fluviale pour réduire le nombre de camions sur les routes et dispose d'une flotte de bateaux de marchandises sur le Rhône et la Saône, ce qui permet de réduire de 80% les émissions de CO<sub>2</sub> par tonne transportée.
- L'entreprise mène un programme de transformation de ses camions diesel en camions gaz. En 2019, elle a construit une station gaz à Andancette et fin 2022, 20% de ses camions fonctionneront au gaz. Cette énergie permet de réduire de 89% les émissions de particules fines, de 30% celles de gaz à effet de serre et de 50% les émissions sonores, par rapport au diesel. En particulier, l'entreprise a investi dans un porteur au gaz, destiné au site DP Granulats au port Edouard Herriot de Lyon. Avec une vignette Critair'1, il anticipe les obligations des ZFE (Zone à Faible Emission) de Lyon et de Saint-Etienne
- L'entreprise a permis l'installation d'un méthaniseur sur sa carrière d'Albon pour disposer à terme de biogaz local pour ses camions.
- L'entreprise s'est dotée de 21 véhicules de services et utilitaires électriques pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>.

- L'entreprise investit dans des engins qui réduisent l'impact de l'activité, tels que des chargeurs avec convertisseur électrique, ou encore des chariots élévateurs électriques.
- Le nouvel atelier d'Andancette a été équipé de panneaux photovoltaïques afin de produire de l'électricité verte.
- Sur le site de Sablons, l'installation d'une station de traitement des eaux et sables en 2019 a permis de diviser par 20 la consommation en eau pour le lavage des granulats et de recycler 94% des eaux utilisées dans le process industriel ;
- En 2008, l'entreprise a doté le site de Saint-Julien Molin Molette / Colombier d'un système d'abattage de poussière très performant.

### **La réduction et la valorisation des matières et déchets à partir de solutions économiquement pérennes**

- L'entreprise s'est engagée, depuis 2016, dans la mise en place de filières pour revaloriser des déchets d'activité économique. A titre d'exemple, elle collecte le polystyrène blanc, les laines de verre, les menuiseries bois, PVC et aluminium pour les transformer en matière, ainsi que les déchets de bois propres ou traités pour les revaloriser en énergie.

### **Les actions en faveur de la biodiversité**

- Depuis les années 90, l'entreprise Delmonico Dorel Carrières adhère à la Charte Environnement de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) qui audite les actions des entreprises du secteur en faveur de la biodiversité. Lors de l'audit de 2021, les sites de Saint-Julien-Molin-Molette / Colombier et de Livron ont obtenu la note maximum.
- Delmonico Dorel est un membre actif de Continuum, premier club français d'entreprises, créé à l'initiative de la LPO Drome. Les entreprises adhérentes, engagées dans une démarche volontaire pour faire évoluer leurs pratiques environnementales, mènent des actions concrètes en faveur de la biodiversité drômoise. Ainsi, l'entreprise Delmonico-Dorel a participé à la création de mares sur le nord de la Drôme. Continuum propose également des financements aux communes désireuses de créer des refuges de biodiversité et aide également des agriculteurs dans leurs démarches en faveur de la biodiversité.
- En juin 2020, des ruches ont été installées sur le toit de GEDIMAT à Davézieux.
- Sur les sites de Livron et d'Eurre, l'entreprise fait réaliser des suivis biodiversité environnementaux, respectivement par le Bureau d'études Artifex dans le cadre de son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et par la réserve naturelle des Ramières dans le cadre d'une convention avec la Communauté de commune du Val de Drôme.
- Toujours sur le site d'Eurre, l'entreprise porte un projet de création, à partir de mars 2022, d'une nouvelle bande de végétation favorable à l'implantation de la Nigelle de France (plante protégée rare) en association avec la réserve des Ramières.
- Dans le cadre du réaménagement du site d'Albon, l'entreprise va au-delà de ses obligations en plantant 2,4 km de haies arbustives afin de créer une continuité avec le corridor écologique de la rivière Argentelle et en prévoyant, à l'automne 2022, la réalisation d'une mare pour les amphibiens dont le crapaud calamite et d'ici fin 2023, en concertation avec les élus de la commune, la création d'aménagements spécifiques pour les amphibiens et les oiseaux cavernicoles, de roselières et de zones de haut fond favorables à la faune et la flore piscicoles ;

- Sur le site des Gottes, l'entreprise a entrepris, depuis 2020, une opération de reboisement sur la commune de Colombier et a créé, début 2022, une mare propice aux amphibiens.

Le groupe Delmonico-Dorel entend poursuivre son développement **qui repose sur la proximité et la réduction des impacts.**

## 2/ La carrière des Gottes à Saint-Julien-Molin-Molette – Colombier, une activité de proximité, importante et utile pour la vie et le développement du territoire

### Des matériaux utilisés dans la région, pour des projets d'aménagement et de développement portés par les collectivités locales

La présence de nombreux sites industriels de carrières sur le territoire régional permet de disposer de matériaux différents (sables et granulats) et d'apporter une réponse de proximité aux clients de l'entreprise. En effet, les granulats vrac de carrière s'adressent aussi bien aux particuliers et **professionnels** (vignerons, maçons, industriels, travaux publics), qu'aux **collectivités** (communes, communauté de communes, Départements, ...) et **maitres d'ouvrages routiers ou ferroviaires** (SNCF Réseau).

Ainsi, depuis plus de 100 ans, l'entreprise contribue à la construction des bâtiments, à la rénovation des voies ferrées, à celles de routes et à la construction des ouvrages d'art du territoire régional.

En 1976, elle a d'ailleurs repris l'activité de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette, à la demande des services de l'Equipement pour réaliser la rénovation complète de la RD 82 de Serrière à Saint-Etienne.

En 2021, Delmonico Dorel a notamment fourni :

- les granulats nécessaires aux enrobés à froid du chantier Eurovia pour la réfection des routes rurales de Saint-Julien-Molin-Molette et Saint Appolinard ;
- les matériaux nécessaires à la création de la piste forestière de Doizieux, réalisée par l'entreprise Montagnier TP ;
- les pierres à bâtir nécessaires à la maçonnerie Rachedi pour réaliser murs à Chavanay et Vérin, à la maçonnerie SA Deluermoz pour les travaux du Château de la Chaize, réalisés sous l'autorité de l'architecte des bâtiments de France
- la totalité des granulats de roche massive nécessaire à la réfection de 10 km d'autoroute A7, entre Portes-lès-Valence et Loriol-sur-Drôme..

En 2022, 5 chantiers de gravillonnage des routes sont notamment prévus pour la réfection de routes départementales : la RD30 à Pelussin et la RD34 à Chavanay, Maclas, Roisey et Veranne.

### Une activité indispensable à la réalisation des projets locaux

La qualité remarquable des roches extraites dans la carrière des Gottes permet de réaliser des enrobés coulés à froid, plus économes en énergie que les enrobés à chaud, et donc accessibles aux communes rurales de notre territoire lorsque celles-ci ont besoin de rénover leurs voiries.

Le schéma régional des carrières a retenu les sites de carrières à privilégier, parmi lesquels celui de Saint-Julien Molin Molette / Colombier pour approvisionner localement les territoires à moindres coûts économiques et environnementaux (moindre impact carbone induit par les déplacements plus courts des camions et moindre impact sur les riverains des zones traversées).

### **Une activité génératrice d'emplois**

24 emplois dépendent directement de la carrières des Gattes :

- 10 personnes sur site,
- 10 conducteurs de camions,
- 4 personnes des services transverses (maintenance, administration, commerce).

A ces emplois directs s'ajoute une centaine d'emplois indirects (minage, sous-traitance, transport, maintenance industrielle, bureau d'études,...).

### **3/ A Saint-Julien Molin Molette, poursuivre en concertation avec la municipalité et les habitants le travail de réduction des nuisances liées à la circulation des poids lourds**

#### **Une volonté de l'entreprise de réduire les nuisances liées à la traversée du village par les camions, exprimée depuis plusieurs années**

Consciente des implications de l'activité de la carrière sur les habitants, et en particulier de la traversée du village par les camions, l'entreprise a initié en 2018 une démarche d'écoute et de concertation ouverte aux habitants volontaires afin d'envisager comment cette activité pourrait mieux contribuer au développement de la commune et comment les nuisances qu'elle peut générer pourraient être évitées ou réduites.

Le 23 avril 2019, les propositions de l'entreprise, issues de cette concertation, ont été présentées à l'ancien maire de Saint-Julien-Molin-Molette.

Courant mai 2019, la municipalité de Saint-Julien-Molin-Molette a demandé l'ouverture de discussions pour mettre en place un principe de conventionnement avec l'entreprise dans la durée que celle-ci a accepté

De juillet à novembre 2019, 5 réunions d'échanges ont été organisées entre des élus de la municipalité et l'entreprise à l'issue desquelles différentes propositions ont pu être formulées.

Parmi ces propositions qui sont accessibles sur le site web : <https://www.delmonico-dorel.com/carriere-des-gottes/>, l'entreprise a notamment proposé de financer une voie réservée aux camions, selon un tracé à définir en concertation avec les élus et habitants de la commune, afin de limiter la traversée du village par les camions de transit s'approvisionnant à la carrière. L'objectif de l'entreprise est que cette voie puisse être réalisée au plus tôt ce qui permettrait de réduire considérablement les effets de l'activité de la carrière pour les habitants.

Les élus de la commune ont considéré que l'utilisation majoritaire de chemins existants à élargir à un gabarit limité pourrait constituer une opportunité pertinente et que l'utilisation de cette piste comme voie verte cyclable les week-ends et jours fériés pourrait en renforcer l'attractivité et l'acceptabilité.

Aujourd'hui, l'entreprise souhaite poursuivre les échanges avec l'actuelle municipalité pour faire avancer ce projet de voie réservée aux camions. L'entreprise, qui prévoit de largement financer cette voie, souhaite travailler en concertation avec la commune qui est responsables en matière d'urbanisme et de foncier.

#### **La proposition de l'entreprise renouvelée à la commune de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le village**

Outre la proposition de réaliser cette voie réservée, l'entreprise maintient en la réitérant sa proposition de s'engager, avec la commune, à mettre en œuvre des groupes de travaux communs pour continuer à réduire les nuisances de l'activité de la carrière et à apporter à la commune une aide soit financière soit en nature (fourniture de matériaux, mise à disposition de foncier, de matériels, de compétences) pour faciliter l'émergence de projets d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif, culturel ou contribuant à la mise en valeur du patrimoine.

L'entreprise participe par ailleurs depuis toujours à la vie associative des villages de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier à travers ses contributions aux associations (club de foot, club de pétanque, contribution à une fresque peinte dans le village,...).

## 4/ Sur le site de la carrière des Gottes, des efforts continus pour réduire les incidences de l'activité de la carrière sur la faune et la flore

### Les résultats des études faune/flore

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), le site des Gottes a fait l'objet de nombreux inventaires et études faune / flore :

- En 2014, par Nature Consultant ;
- En 2015 et 2016 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de la Loire.

En septembre 2021, l'entreprise a sollicité Ecosphère pour une expertise complémentaire sur 9 espèces.

La LPO, Nature Consultant et Ecosphère ont effectué une vingtaine de passages sur site.

Ces études menées entre 2014 et 2021 ont permis d'établir la liste des espèces protégées présentes sur et en périphérie du site, liste à laquelle ont été ajoutées des espèces dont aucun individu n'a été observé lors des inventaires mais qui, le milieu leur étant favorable, pourraient être susceptibles de l'occuper. Au total, 43 espèces protégées ont donc été listées.

Sur ces 43 espèces listées, 38 sont des espèces communes non menacées et 5 sont considérées comme menacées<sup>1</sup> sur le plan régional. Il s'agit de :

- La Palombe, contactée une fois en 2014, à l'extérieur de l'emprise du site, pour laquelle le rapport d'Ecosphère considère « que le nombre d'observations aurait été plus important si l'espèce nichait dans ou à proximité immédiate de la zone de projet » ;
- Le Bruant jaune, oiseau jamais contacté, pour lequel Ecosphère conclut que « cette espèce peut être considérée comme absente » ;
- Le Grand-Duc d'Europe, rapace suivi par la LPO Loire depuis 2015, dont un couple est présent sur les fronts de taille de la carrière, habitat propice en l'absence duquel il ne se trouverait pas sur cette zone, et se reproduit presque chaque année. Une zone d'évitement a été définie de manière à le préserver ;
- La Babastrelle d'Europe, chauve-souris présente dans le périmètre d'extension de la carrière et qui fait l'objet de nombreuses mesures pour lui fournir un habitat et préserver les individus ;
- Le Crapaud Calamite qui affectionne les milieux pionniers (sur lesquels sont absents des espèces concurrentes) tel que les carrières et qui ne serait pas présent si la carrière n'existait pas. Il fait également l'objet de mesures de préservation.

Au vu de ces résultats d'études, le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), référence nationale de la protection des espèces protégées, a, en 2019, donné un avis favorable sans réserve

---

<sup>1</sup> Les **espèces menacées** sont les espèces susceptibles de disparaître dans un avenir proche. Plus spécifiquement, il s'agit d'un statut de conservation utilisé par la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour regrouper les espèces « en danger critique », « en danger » et « vulnérables ».

à la poursuite de l'activité de la carrière. Il a assorti son avis de 3 conditions de suivi, toutes 3 acceptées par écrit par l'entreprise :

- La durée des mesures de gestion et de restauration pour assurer le continuum forestier doit être au moins de 30 ans.
  - o *Cette condition est assurée, via la convention signée par l'entreprise avec l'Office National des Forêts (ONF) prévue sur 30 ans.*
- La gestion et le suivi des espaces restaurés doivent faire l'objet d'un plan de gestion écologique préalable, dont le gestionnaire devra être identifié et missionné
  - o *Cette condition s'est traduite par le Plan de Gestion Ecologique (PGE) rédigé en novembre 2021 par l'ONF, en charge de sa gestion et du suivi annuel des milieux forestiers. A ce titre, la convention entre l'entreprise et l'ONF prévoit pour 6,1 ha défrichés par phase quinquennale sur 30 ans, le reboisement de 8,2 ha par phase quinquennale sur 30 ans.*
- Les suivis envisagés devront avoir une durée de 10 à 20 ans selon les espèces
  - o *Cette condition sera réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord contractuelisé chaque année avec la LPO de la Loire, et planifié sur la période 2021 à 2051.*

### **Les mesures déjà mises en œuvre**

Sans attendre, l'entreprise a engagé :

- Le reboisement, sous forme de châtaigneraie, sur la commune de Colombier en 2020-2021 ;
- Des actions de sensibilisation de son personnel aux espèces présentes sur site et aux bonnes pratiques, ainsi qu'une écoute et observation du Grand Duc, organisée par la LPO Loire en décembre 2021 ;
- Début 2022, la création, dans l'emprise du site, d'une mare propice aux amphibiens.

### **Les mesures complémentaires sur lesquelles l'entreprise s'est engagée**

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de la carrière l'entreprise a prévu, avec la LPO :

- La création de mares sur les gradins entre les fronts de taille et près des bassins de décantation ;
- La réalisation de 4 hibernacula (refuges pour l'hibernation) favorables à l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) ;
- La pose de gîtes pour les chiroptères.

Ces mesures feront l'objet de démarches de suivi de leur efficacité dans la durée, en étroite coopération avec les partenaires concernés.

Base d'informations complémentaires sur notre site :

<https://www.delmonico-dorel.com/carriere-des-gottes/>